

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2019

---

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AS10

présenté par

Mme Elimas, Mme Benin, Mme de Vaucouleurs, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille et M. Mignola

-----

### ARTICLE 52

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Les prestations mentionnées à l'article L. 511-1 du même code ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article acte le principe de sous-indexation des prestations familiales pour 2020. Or, pour l'année à venir, la branche famille devrait être bénéficiaire de 700 millions d'euros.

Il s'agit donc ici de ré-indexer l'ensemble des prestations familiales au niveau de l'inflation et de donner ainsi un signal positif en direction des familles.

Cet amendement a été co-construit avec l'Union nationale des associations familiales (UNAF).